

Assises transfrontalières de la société civile

Quelle gouvernance pour la région
franco-valdo-genevoise?

David Gaillard

17 mai 2008 - Genève

Plan de la présentation

- Gouvernance participative
- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
 - Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération
 - Contexte français - Coopération métropolitaine et Politique « grands projets » de la Région Rhône-Alpes
 - Participation
- Premier temps de la participation : Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)
- Second temps de la participation : Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008 et suivantes)
- Conclusion : modalités de la participation

Gouvernance participative

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)
- Gouvernance = une réponse à une crise de gouvernabilité et comme un enjeu de coordination entre acteurs (Kooimann : 1993 et Jessop : 1995).

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)
- Gouvernance = une réponse à une crise de gouvernabilité et comme un enjeu de coordination entre acteurs (Kooimann : 1993 et Jessop : 1995).

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)
- Gouvernance = une réponse à une crise de gouvernabilité et comme un enjeu de coordination entre acteurs (Kooimann : 1993 et Jessop : 1995).
- Crise -> Décalage entre l'espace fonctionnel (espace des problèmes) et l'espace institutionnel (espace des solutions).

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)
- Gouvernance = une réponse à une crise de gouvernabilité et comme un enjeu de coordination entre acteurs (Kooimann : 1993 et Jessop : 1995).
- Crise -> Décalage entre l'espace fonctionnel (espace des problèmes) et l'espace institutionnel (espace des solutions).

Gouvernance participative

- **Gouvernance = réponse à une crise**
- D'ici à 2030, au niveau de l'agglomération : 200'000 nouveaux habitants (600'000 à 800'000, dont 100'000 à Genève) et accroissement de la mobilité de 40%
 - Crise du logement
 - Crise de la mobilité (trafic pendulaire réalisé en majorité en voiture, congestion des centres, bruit, pollution ...)
- Gouvernance = une réponse à une crise de gouvernabilité et comme un enjeu de coordination entre acteurs (Kooimann : 1993 et Jessop : 1995).
- Crise -> Décalage entre l'espace fonctionnel (espace des problèmes) et l'espace institutionnel (espace des solutions).
- Solution -> Instaurer à l'échelle de l'agglomération, des mécanismes de **coordination verticale** (entre la Confédération, les cantons de Genève et de Vaud et la France voisine) et **horizontale** (entre les autorités et les différents acteurs de la société civile – associations, secteur privé, usagers)

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- Né de la volonté de créer un **échelon de gouvernance** à la mesure des solidarités qui unissent le canton de **Genève**, le district de Nyon dans le canton de **Vaud** et les territoires voisins des départements français de l'**Ain** et de la **Haute-Savoie**.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- Né de la volonté de créer un **échelon de gouvernance** à la mesure des solidarités qui unissent le canton de **Genève**, le district de Nyon dans le canton de **Vaud** et les territoires voisins des départements français de l'**Ain** et de la **Haute-Savoie**.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- Né de la volonté de créer un **échelon de gouvernance** à la mesure des solidarités qui unissent le canton de **Genève**, le district de Nyon dans le canton de **Vaud** et les territoires voisins des départements français de l'**Ain** et de la **Haute-Savoie**.
- Il implique 204 communes, 2 départements français, 2 cantons suisses et 2 pays.
- Le Projet d'agglomération se décline en trois niveaux, liés par des démarches itératives :
 - La vision politique «Genève Agglo 2030»
 - Le Schéma d'agglomération et les politiques de services
 - Des Projets stratégiques de développement et des fiches actions pour les politiques de services

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**
- Fin 2001, adoption par le Conseil fédéral du Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**
- Fin 2001, adoption par le Conseil fédéral du Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**
- Fin 2001, adoption par le Conseil fédéral du Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération
- Actuellement, des projets d'agglomération dans le domaine des transports et de l'urbanisation sont en cours d'élaboration dans quelque 30 agglomérations.
- **Objectifs**

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**
- Fin 2001, adoption par le Conseil fédéral du Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération
- Actuellement, des projets d'agglomération dans le domaine des transports et de l'urbanisation sont en cours d'élaboration dans quelque 30 agglomérations.
- **Objectifs**
- L'objectif de la politique des agglomérations de la Confédération consiste à contribuer au **développement durable des agglomérations**, avec :

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Origine**
- Fin 2001, adoption par le Conseil fédéral du Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération
- Actuellement, des projets d'agglomération dans le domaine des transports et de l'urbanisation sont en cours d'élaboration dans quelque 30 agglomérations.
- **Objectifs**
- L'objectif de la politique des agglomérations de la Confédération consiste à contribuer au **développement durable des agglomérations**, avec :
 - le maintien et l'amélioration de l'**attrait économique** et de la **qualité de vie** dans les agglomérations;
 - le renforcement du **réseau** de villes suisse;
 - l'encouragement de la **densification** urbaine.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Stratégie de la Confédération**

- 1. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des **besoins spécifiques** de l'espace **urbain** dans les politiques sectorielles de la Confédération.
- 2. Le renforcement de la **collaboration** entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Stratégie de la Confédération**

- 1. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des **besoins spécifiques** de l'espace **urbain** dans les politiques sectorielles de la Confédération.
- 2. Le renforcement de la **collaboration** entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes
- 3. Le renforcement de la **collaboration au sein des agglomérations**, entre les villes et entre les agglomérations.
- 4. L'intégration du **réseau de villes** suisse au réseau de villes européen.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Stratégie de la Confédération**

- 1. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des **besoins spécifiques** de l'espace **urbain** dans les politiques sectorielles de la Confédération.
- 2. Le renforcement de la **collaboration** entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes
- 3. Le renforcement de la **collaboration au sein des agglomérations**, entre les villes et entre les agglomérations.
- 4. L'intégration du **réseau de villes** suisse au réseau de villes européen.
- 5. L'encouragement de **l'échange d'expériences** entre les différents acteurs dans le pays, ainsi que la **sensibilisation** de la population, des milieux politiques et des administrations à la réalité urbaine de la Suisse.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Stratégie de la Confédération**

- 1. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des **besoins spécifiques** de l'espace **urbain** dans les politiques sectorielles de la Confédération.
- 2. Le renforcement de la **collaboration** entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes
- 3. Le renforcement de la **collaboration au sein des agglomérations**, entre les villes et entre les agglomérations.
- 4. L'intégration du **réseau de villes** suisse au réseau de villes européen.
- 5. L'encouragement de **l'échange d'expériences** entre les différents acteurs dans le pays, ainsi que la **sensibilisation** de la population, des milieux politiques et des administrations à la réalité urbaine de la Suisse.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Stratégie de la Confédération**

- 1. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des **besoins spécifiques** de l'espace **urbain** dans les politiques sectorielles de la Confédération.
- 2. Le renforcement de la **collaboration** entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes
- 3. Le renforcement de la **collaboration au sein des agglomérations**, entre les villes et entre les agglomérations.
- 4. L'intégration du **réseau de villes** suisse au réseau de villes européen.
- 5. L'encouragement de **l'échange d'expériences** entre les différents acteurs dans le pays, ainsi que la **sensibilisation** de la population, des milieux politiques et des administrations à la réalité urbaine de la Suisse.

- Le cofinancement de la Confédération (via fonds d'infrastructure) est liée à deux conditions :

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

- **Stratégie de la Confédération**

- 1. Une meilleure prise en compte et une meilleure coordination des **besoins spécifiques** de l'espace **urbain** dans les politiques sectorielles de la Confédération.
- 2. Le renforcement de la **collaboration** entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes
- 3. Le renforcement de la **collaboration au sein des agglomérations**, entre les villes et entre les agglomérations.
- 4. L'intégration du **réseau de villes** suisse au réseau de villes européen.
- 5. L'encouragement de **l'échange d'expériences** entre les différents acteurs dans le pays, ainsi que la **sensibilisation** de la population, des milieux politiques et des administrations à la réalité urbaine de la Suisse.

- Le cofinancement de la Confédération (via fonds d'infrastructure) est liée à deux conditions :

- dans leur projet d'agglomération, les agglomérations doivent fournir la preuve que les **transports et l'urbanisation sont coordonnés**
- attester de l'existence d'un **organisme responsable**.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Conditions de base

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Conditions de base

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Conditions de base

- Les projets d'agglomération doivent remplir certaines conditions de base en matière de **participation**, d'organismes responsables, d'état des lieux en matière d'urbanisation et de transports, des mesures, de capacité de supporter les charges financières, ainsi que de mise en œuvre et de controlling.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Conditions de base

- Les projets d'agglomération doivent remplir certaines conditions de base en matière de **participation**, d'organismes responsables, d'état des lieux en matière d'urbanisation et de transports, des mesures, de capacité de supporter les charges financières, ainsi que de mise en œuvre et de controlling.

Contexte suisse - Politique des agglomérations de la Confédération

Conditions de base

- Les projets d'agglomération doivent remplir certaines conditions de base en matière de **participation**, d'organismes responsables, d'état des lieux en matière d'urbanisation et de transports, des mesures, de capacité de supporter les charges financières, ainsi que de mise en œuvre et de controlling.
- De plus, ces projets doivent attester d'**effets positifs** sur la qualité du **système de transports, sur la densification urbaine**, sur la sécurité des transports, sur la charge écologique et sur la consommation de ressources (art. 17d, LUMin, critères d'appréciation selon le Manuel d'utilisation).

Contexte français - Coopération métropolitaine

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.
- Son objectif est d'aider les métropoles en devenir qui affichent une « forte volonté politique » à développer leurs **fonctions supérieures** et d'inciter à la mise en place d'une « coopération métropolitaine souple ».

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.
- Son objectif est d'aider les métropoles en devenir qui affichent une « forte volonté politique » à développer leurs **fonctions supérieures** et d'inciter à la mise en place d'une « coopération métropolitaine souple ».

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.
- Son objectif est d'aider les métropoles en devenir qui affichent une « forte volonté politique » à développer leurs **fonctions supérieures** et d'inciter à la mise en place d'une « coopération métropolitaine souple ».
- 15 candidatures ont été retenues dont 8 transfrontalières.

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.
- Son objectif est d'aider les métropoles en devenir qui affichent une « forte volonté politique » à développer leurs **fonctions supérieures** et d'inciter à la mise en place d'une « coopération métropolitaine souple ».
- 15 candidatures ont été retenues dont 8 transfrontalières.

Contexte français - Coopération métropolitaine

- **L'appel à Coopération métropolitaine** a été lancé par l'Etat français lors de son Comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 18 décembre **2003**.
- Il part du **constat** que les grandes villes françaises ont un bon niveau de rayonnement européen, qui compense leur faible taille démographique, mais sont **peu affirmées quant à leurs fonctions économiques**.
- Son objectif est d'aider les métropoles en devenir qui affichent une « forte volonté politique » à développer leurs **fonctions supérieures** et d'inciter à la mise en place d'une « coopération métropolitaine souple ».
- 15 candidatures ont été retenues dont 8 transfrontalières.
- La candidature franco-valdo-genevoise a été déposée le 15 mai 2005 et retenue dans le courant de l'été.

Contexte français - Politique « grands projets » de la Région Rhône-Alpes

Contexte français - Politique « grands projets » de la Région Rhône-Alpes

- La Région Rhône-Alpes met en place une **politique des Grands Projets** pour soutenir des territoires et leurs projets qui favorisent un **développement durable** et un **rayonnement** de grandes qualités.

Contexte français - Politique « grands projets » de la Région Rhône-Alpes

- La Région Rhône-Alpes met en place une **politique des Grands Projets** pour soutenir des territoires et leurs projets qui favorisent un **développement durable** et un **rayonnement** de grandes qualités.

Contexte français - Politique « grands projets » de la Région Rhône-Alpes

- La Région Rhône-Alpes met en place une **politique des Grands Projets** pour soutenir des territoires et leurs projets qui favorisent un **développement durable** et un **rayonnement** de grandes qualités.
- La Région Rhône-Alpes a aujourd'hui identifié **six projets** d'importance stratégique dont le **Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**.
- Actions prioritaires définies pour la conduite du Projet d'agglomération à partir de 2008 :
 - Accompagner la **mise en oeuvre du Projet d'agglomération**
 - Initier une politique intégrée de **Pôles de développement économique**
 - Initier une **politique foncière** d'agglomération

Participation en aménagement du territoire

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1*: «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1:* «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1:* «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».
- *Alinéa 2:* «Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans».

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1:* «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».
- *Alinéa 2:* «Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans».

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1:* «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».
- *Alinéa 2:* «Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans».
- *Alinéa 3:* «Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés».

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1:* «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».
- *Alinéa 2:* «Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans».
- *Alinéa 3:* «Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés».

Participation en aménagement du territoire

- **Base légale (CH)**
-
- L'article 4 de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) définit l'information et la participation comme suit:
- *Alinéa 1:* «Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure».
- *Alinéa 2:* «Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans».
- *Alinéa 3:* «Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés».
- Cet article distingue donc clairement deux notions: l'obligation d'informer et

Participation en aménagement du territoire

Participation en aménagement du territoire

- **Définition**

Participation en aménagement du territoire

- **Définition**

Participation en aménagement du territoire

- **Définition**
- «processus à travers lequel un projet est **collectivement élaboré** dans le but de faire usage des différents types de **savoirs utiles au projet** à travers un processus d'apprentissage impliquant les acteurs concernés» (Söderström O., *Les temps de la ville*, Université de Neuchâtel).

Participation en aménagement du territoire

- **Définition**
- «processus à travers lequel un projet est **collectivement élaboré** dans le but de faire usage des différents types de **savoirs utiles au projet** à travers un processus d'apprentissage impliquant les acteurs concernés» (Söderström O., *Les temps de la ville*, Université de Neuchâtel).

Participation en aménagement du territoire

- **Définition**
- «processus à travers lequel un projet est **collectivement élaboré** dans le but de faire usage des différents types de **savoirs utiles au projet** à travers un processus d'apprentissage impliquant les acteurs concernés» (Söderström O., *Les temps de la ville*, Université de Neuchâtel).
- Elle ne prend tout son sens «qu'à partir du moment où la population se voit offrir les **moyens réels** d'intervenir effectivement dans le processus d'élaboration des plans, en exerçant une véritable influence sur le résultat à atteindre» (Söderström O., *Les temps de la ville*, Université de Neuchâtel).

Participation en aménagement du territoire

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.
- **L'information** : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.
- **L'information** : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.
- **L'information** : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.
- **La consultation** : demander et recueillir d'avis d'une cible sur une solution trouvée au problème. Elle se limite aux étapes du processus où des solutions sont identifiées pour être proposées à décision.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.
- **L'information** : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.
- **La consultation** : demander et recueillir d'avis d'une cible sur une solution trouvée au problème. Elle se limite aux étapes du processus où des solutions sont identifiées pour être proposées à décision.

Participation en aménagement du territoire

- La Confédération fait de la nécessité d'une **démarche participative** son **exigence** de base sans en préciser finement les contours.
- De fait, le partenariat franco-valdo-genevois dispose d'une **liberté** importante dans la mise en place de la démarche participative qui accompagne le processus.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, **3 degrés de participation** ont été définis en fonction de leur intégration dans le processus décisionnel.
- **L'information** : faire connaître (le degré le plus faible). Informer, sensibiliser une cible sur une option retenue, une orientation prise, ou de façon plus générale sur le Projet. Elle peut intervenir en continu dans le processus.
- **La consultation** : demander et recueillir d'avis d'une cible sur une solution trouvée au problème. Elle se limite aux étapes du processus où des solutions sont identifiées pour être proposées à décision.
- **La concertation** : construire ensemble. Définir ensemble un problème et co-élaborer des solutions au problème. Elle débute dès la problématisation et se poursuit jusqu'à la proposition pour décision.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- *Quelle gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise ?*

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- *Quelle gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise ?*
- **Gouvernance participative**, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, car :
 - Projet d'agglomération est un processus complexe, multiacteurs, et marqué par des intérêts économiques, environnementaux et sociaux potentiellement divergents -> espace d'arbitrage en amont

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- *Quelle gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise ?*
- **Gouvernance participative**, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, car :
 - Projet d'agglomération est un processus complexe, multiacteurs, et marqué par des intérêts économiques, environnementaux et sociaux potentiellement divergents -> espace d'arbitrage en amont
 - Intégration des savoirs profanes utiles au projet (diagnostic)

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- *Quelle gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise ?*
- **Gouvernance participative**, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, car :
 - Projet d'agglomération est un processus complexe, multiacteurs, et marqué par des intérêts économiques, environnementaux et sociaux potentiellement divergents -> espace d'arbitrage en amont
 - Intégration des savoir profanes utiles au projet (diagnostic)
 - Participation = Condition posée par la Confédération

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- *Quelle gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise ?*
- **Gouvernance participative**, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, car :
 - Projet d'agglomération est un processus complexe, multiacteurs, et marqué par des intérêts économiques, environnementaux et sociaux potentiellement divergents -> espace d'arbitrage en amont
 - Intégration des savoirs profanes utiles au projet (diagnostic)
 - Participation = Condition posée par la Confédération

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

- *Quelle gouvernance pour la région franco-valdo-genevoise ?*
- **Gouvernance participative**, dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, car :
 - Projet d'agglomération est un processus complexe, multiacteurs, et marqué par des intérêts économiques, environnementaux et sociaux potentiellement divergents -> espace d'arbitrage en amont
 - Intégration des savoir profanes utiles au projet (diagnostic)
 - Participation = Condition posée par la Confédération
- Questions : Qui participe ? à quel moment ? sous quelle forme ? avec quel statut/pouvoir ?

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**
- 2003 - Origine : séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003, constitutif de la démarche politique.
- 2005 - La première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 fixe le cadre de la participation :
 - Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
 - Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
 - Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**
- 2003 - Origine : séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003, constitutif de la démarche politique.
- 2005 - La première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 fixe le cadre de la participation :
 - Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
 - Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
 - Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**
- 2003 - Origine : séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003, constitutif de la démarche politique.
- 2005 - La première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 fixe le cadre de la participation :
 - Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
 - Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
 - Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Sur les années 2005 et 2006 plus de 60 présentations ont été effectuées. (associations, groupement de communes, représentants professionnels, etc.).

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**
- 2003 - Origine : séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003, constitutif de la démarche politique.
- 2005 - La première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 fixe le cadre de la participation :
 - Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
 - Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
 - Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Sur les années 2005 et 2006 plus de 60 présentations ont été effectuées. (associations, groupement de communes, représentants professionnels, etc.).

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Historique et organisation de la participation**
- 2003 - Origine : séminaire des élus de l'agglomération transfrontalière en 2003, constitutif de la démarche politique.
- 2005 - La première réunion du Comité de pilotage du 25 avril 2005 fixe le cadre de la participation :
 - Mettre en place une démarche participative progressive et évolutive ;
 - Considérer 3 cibles (élus, société civile et population) ;
 - Définir une stratégie de communication du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Sur les années 2005 et 2006 plus de 60 présentations ont été effectuées. (associations, groupement de communes, représentants professionnels, etc.).
- En 2006, un mandat d'étude a été confié à un spécialiste pour définir la stratégie de participation et de communication du Projet d'agglomération.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.
- Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.
- Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.
- Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.
- Le 5 juin 2007, à Annemasse (France), pour compléter et amender les orientations d'aménagement du territoire et des politiques de services dans la perspective de la remise du Projet en fin d'année 2007.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.
- Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.
- Le 5 juin 2007, à Annemasse (France), pour compléter et amender les orientations d'aménagement du territoire et des politiques de services dans la perspective de la remise du Projet en fin d'année 2007.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2005-2007 - Participation des élus**
- Sur la période 2005 – 2007, 3 séminaires des élus ont été organisés.
- Le 16 février 2006, à Meyrin (Genève), pour présenter l'organisation de la démarche et recueillir un avis sur les premières orientations proposées pour chacune des thématiques du Projet.
- Le 12 octobre 2006, à Coppet (Vaud), pour présenter les premières orientations d'aménagement du territoire dans la perspective de la remise de l'Avant-projet.
- Le 5 juin 2007, à Annemasse (France), pour compléter et amender les orientations d'aménagement du territoire et des politiques de services dans la perspective de la remise du Projet en fin d'année 2007.
- Chacune de ces rencontres a vu plus de 150 élus se rencontrer pour échanger sur le Projet d'agglomération.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**
- **Avril 2007** - premier temps du processus participatif : 4 réunions de **présentation** du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**
- **Avril 2007** - premier temps du processus participatif : 4 réunions de **présentation** du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**
- **Avril 2007** - premier temps du processus participatif : 4 réunions de **présentation** du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile.
- **Juin 2007** - deuxième temps : organisation d'un **séminaire** des élus et du premier forum des représentants de la société civile

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**
- **Avril 2007** - premier temps du processus participatif : 4 réunions de **présentation** du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile.
- **Juin 2007** - deuxième temps : organisation d'un **séminaire** des élus et du premier forum des représentants de la société civile

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **2007 - Participation de la société civile - Implication de l'Agedri, la CEST et le CLE**
- **Avril 2007** - premier temps du processus participatif : 4 réunions de **présentation** du Projet et de la démarche participative sont organisées sur chacun des trois territoires pour les élus français, vaudois et genevois et pour l'ensemble des représentants de la société civile.
- **Juin 2007** - deuxième temps : organisation d'un **séminaire** des élus et du premier forum des représentants de la société civile
- **Septembre 2007** - troisième temps : rencontre identique à celles des élus est a été organisée pour les représentants de la société civile. Il s'agit alors de restituer le travail qui a été effectué depuis les rencontres de juin et d'offrir une parfaite lisibilité sur les propositions formulées.

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**
- Plus de **300** propositions sont issues de cette démarche

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**
- Plus de **300** propositions sont issues de cette démarche

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**
- Plus de **300** propositions sont issues de cette démarche
- Les propositions sont dans un premier temps organisées en fonction des domaines concernés (urbanisation ; mobilité ; environnement ; politiques de services ; gouvernance), puis en fonction de leur caractère (objectif, stratégie ou mesure).

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**
- Plus de **300** propositions sont issues de cette démarche
- Les propositions sont dans un premier temps organisées en fonction des domaines concernés (urbanisation ; mobilité ; environnement ; politiques de services ; gouvernance), puis en fonction de leur caractère (objectif, stratégie ou mesure).

Elaboration du projet d'agglomération (2005-2007)

- **Traitement des résultats**
- Plus de **300** propositions sont issues de cette démarche
- Les propositions sont dans un premier temps organisées en fonction des domaines concernés (urbanisation ; mobilité ; environnement ; politiques de services ; gouvernance), puis en fonction de leur caractère (objectif, stratégie ou mesure).
- Trois critères d'intégration proposés. Les propositions formulées dans le cadre du processus participatif sont soit intégrées, écartées en l'état (de la proposition ou du Projet) ou non traitées (pas pour l'instant ou pas de la compétence du Projet).

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- La mise en oeuvre du **Schéma d'agglomération** (approfondissement du Schéma d'agglomération, instruments d'aménagement, données de bases et du monitoring)

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- La mise en oeuvre du **Schéma d'agglomération** (approfondissement du Schéma d'agglomération, instruments d'aménagement, données de bases et du monitoring)
- La mise en oeuvre et la réalisation des **mesures d'agglomération** (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant) se dérouleront au travers d'une approche liant infrastructures transports et projets urbains. Elles porteront sur 5 types **d'études**:
 - Des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des zooms sur les Projets stratégiques de développement (PSD) ;
 - Des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (regualification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU) ;
 - Des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON) ;
 - Des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD) ;
 - Des études purement « transport » (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS).

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- La mise en oeuvre du **Schéma d'agglomération** (approfondissement du Schéma d'agglomération, instruments d'aménagement, données de bases et du monitoring)
- La mise en oeuvre et la réalisation des **mesures d'agglomération** (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant) se dérouleront au travers d'une approche liant infrastructures transports et projets urbains. Elles porteront sur 5 types **d'études**:
 - Des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des zooms sur les Projets stratégiques de développement (PSD) ;
 - Des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (regualification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU) ;
 - Des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON) ;
 - Des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD) ;
 - Des études purement « transport » (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS).

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- La mise en oeuvre du **Schéma d'agglomération** (approfondissement du Schéma d'agglomération, instruments d'aménagement, données de bases et du monitoring)
- La mise en oeuvre et la réalisation des **mesures d'agglomération** (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant) se dérouleront au travers d'une approche liant infrastructures transports et projets urbains. Elles porteront sur 5 types **d'études**:
 - Des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des zooms sur les Projets stratégiques de développement (PSD) ;
 - Des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (requalification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU) ;
 - Des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON) ;
 - Des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD) ;
 - Des études purement « transport » (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS).
- Sous l'égide du CRFG, le Comité de pilotage du Projet d'agglomération, étudie et prépare une **structure de partenariat transfrontalier** opérationnelle encore à

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG) :** poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG) :** poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG)** : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.
- **Participation** à l'échelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (**PACA**) et du Projet stratégique de développement (**PSD**), des études mixtes espaces publics et transports ;

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG)** : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.
- **Participation** à l'échelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (**PACA**) et du Projet stratégique de développement (**PSD**), des études mixtes espaces publics et transports ;

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG)** : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.
- **Participation** à l'échelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (**PACA**) et du Projet stratégique de développement (**PSD**), des études mixtes espaces publics et transports ;
- **Participation aux échelles locales** des démarches participatives sur mesure associeront les partenaires de proximité tout comme le forum d'agglomération.

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG)** : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.
- **Participation** à l'échelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (**PACA**) et du Projet stratégique de développement (**PSD**), des études mixtes espaces publics et transports ;
- **Participation aux échelles locales** des démarches participatives sur mesure associeront les partenaires de proximité tout comme le forum d'agglomération.

Mise en oeuvre du projet d'agglomération (2008...)

- **Participation à différents niveaux**
- **Participation à l'échelle franco-valdo-genevoise (FVG)** : poursuite des séminaires de participation avec les élus et la société civile élargie et création d'un conseil de développement durable : le **forum d'agglomération**.
- **Participation** à l'échelles du Périmètre d'aménagement concerté d'agglomération (**PACA**) et du Projet stratégique de développement (**PSD**), des études mixtes espaces publics et transports ;
- **Participation aux échelles locales** des démarches participatives sur mesure associeront les partenaires de proximité tout comme le forum d'agglomération.
- Question: Modalité d'intégration des acteurs de la société civile dans chacune de ces échelles?